

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AL BARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2018	31-12-2017
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	70 946	78 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	444 359	376 936
Créances sur la clientèle	3	888 469	672 541
Portefeuille-titre commercial	4	447 861	258 752
Portefeuille d'investissement	5	50 387	49 402
Valeurs immobilisées	6	68 938	72 714
Autres actifs	7	10 489	10 394
TOTAL ACTIFS		1 981 449	1 519 543
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		7 724	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	377 468	116 960
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 308 597	1 109 943
Emprunts et ressources spéciales	10	106 166	119 942
<i>Dépôt ABG</i>		106 025	119 942
<i>Autres Ressources</i>		141	0
Autres passifs	11	22 017	16 498
TOTAL PASSIFS		1 821 972	1 363 370
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		39 344	39 344
Résultats Reportés		(4 089)	918
Résultat de la période		4 222	(4 089)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	159 477	156 173
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 981 449	1 519 543

État des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2018	31-12-2017
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		49 095	19 642
Crédits documentaires		13 650	29 820
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		62 745	49 462
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	89 370	42 320
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		89 370	42 320
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	14	888 543	665 085
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		888 543	665 085

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2018
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2018	31-12-2017
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Profits et revenus assimilés	15	70 683	61 278
Commissions (en produits)	16	15 118	9 481
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	14 698	11 927
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 835	2 334
Total produits d'exploitation bancaire		103 334	85 019
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(31 482)	(32 618)
Commissions encourues		(1 947)	(1 339)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(327)	-
Total charges d'exploitation bancaire		(33 756)	(33 957)
Produit Net Bancaire		69 578	51 062
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(14 279)	(3 794)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	641	(2 075)
Autres produits d'exploitation		146	48
Frais de personnel		(31 241)	(31 494)
Charges générales d'exploitation	22	(12 265)	(9 597)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 058)	(6 153)
Résultat d'exploitation		6 522	(2 002)
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(675)	(1 175)
Impôt sur les bénéfices		(1 400)	(778)
Résultat des activités ordinaires		4 447	(3 955)
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(225)	(134)
Résultat net de l'exercice		4 222	(4 089)

État des flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2018
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2018	31-12-2017
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		4 222	(4 089)
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		6 058	5 618
Provisions		13 974	3 120
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		623	1 171
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		301 587	(26 944)
Dépôts clients et établissement financiers		(459 161)	44 687
Portefeuille titres Commercial		189 109	(100 315)
Autres actifs		13	1 566
Autres passifs		(5 519)	1 134
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		50 906	(74 052)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		986	7 204
Acquisitions / cessions des immobilisations		(3 777)	18 562
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 791)	25 766
<u>Activités de financement</u>			
Dette subordonnée		13 917	23 161
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		13 917	23 161
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		62 032	(25 126)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(106 723)	(81 597)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	(44 691)	(106 723)

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2018

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « Al Baraka BankTunisia » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1.Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Provision sur les engagements

Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2018. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

3.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un total de 70 946 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Caisse	13 018	9 415
Caisse DAB	1 449	1 493
BCT	48 383	65 092
Inter Bank Services (IBS)	8 096	2 803
Total	70 946	78 803

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2018, le total de cette rubrique a atteint 444 359 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Créances sur les établissements bancaires	56 207	35 027
Créances sur les établissements financiers	388 152	341 909
Total	444 359	376 936

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Banques locales	19 604	13 017
<i>Mourabaha avec les banques</i>	10 162	12 478
<i>Créances rattachées</i>	68	82
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	9 374	457
Banques Etrangères (*)	36 603	21 808
<i>Autres créances sur les établissements bancaires</i>	-	202
Total	56 207	35 027

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Créances ordinaires (certificats de leasing)	381 489	334 384
Créances rattachées (certificats de leasing)	6 663	7 525
Total	388 152	341 909

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2018 un solde de 888 469 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Murabaha	285 698	236 147
Créances rattachées sur Murabaha	6 143	4 735
Murabaha In Commodities	332 986	168 466
Créances rattachées Murabaha In Commodities	1 451	2 811
Ventes à tempérament	103 132	133 780
Créances rattachées Ventes à tempérament	779	977
Leasing	18 704	891
Créances rattachées Leasing	94	2
Impayés Financement Leasing	101	113
Kardh Hassan	1 022	1 287
Impayés et frais judiciaires	37 688	29 242
Créances rééchelonnées	15 003	14 445
Autres concours	2 457	981
Créances rééchelonnées/ Leasing	60 936	101 986
Impayés rééchelonnement / Leasing	91 701	0
frais judiciaires/SAROST	7	7

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Total créances brutes	957 902	695 870
Profits réservés	(2 763)	(2 529)
Profits réservés Leasing	(28 079)	(364)
Provisions sur Créances Clients	(38 591)	(20 436)
Total net	888 469	672 541

Les créances sur la clientèle peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	676 887	70 876	7 938	8 856	193 345	957 902
Total des engagements hors bilan	82 913	8 289	6	3	521	91 733
Dépôts affectés	(94 318)	(15 444)	0	0	(75 139)	(184 901)
Total engagements bruts	665 482	63 721	7 944	8 859	118 727	864 734
Taux des engagements non performants			15,67%			
Profits réservés			(486)	(441)	(29 915)	(30 842)
Provisions	(3 453)**		(36)	(383)	(34 719)	(38 591)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions	49,00%					

(*) Les dépôts d'investissements affectés sont présentés dans le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats d'affectation aux financements et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

(**) Y compris un montant de 181 KTND au titre des provisions sur des comptes débiteurs.

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Titres de Placement	446 524	257 047
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	1 337	1 705
Total net	447 861	258 752

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2018	2017	2018	2017
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	271 467	180 917	271 467	180 917
Créances rattachées	928	1 558	928	1 558
AL BARAKA TURKYE	149 162	61 658	149 162	61 658
Créances rattachées	190	98	190	98
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	-	6 124	-	6 124
Créances rattachées	-	42	-	42
S.T.I.R/I.T.F.C	25 896	7 348	25 896	7 348
Créances rattachées	218	7	218	7
STE S.P.G.	-	1 000	-	1 000
Total	447 861	258 752	447 861	258 752

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Titres d'investissement	37 943	37 775
Titres participatifs	15 653	15 477
Provisions sur titres d'investissement	(3 209)	(3 850)
Total net	50 387	49 402

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2018	Valeur brute 2017	Provision 2018	Provision 2017	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	-	-	10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 247	2 247	(1 883)	(1 883)	364	364
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)	(100)	1 959	1 959
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	2 811	1 911	-	-	2 811	1 911
MODERN LEASE	957	1 689	(455)	(608)	502	1 081
ITFC	870	870	-	-	870	870
Medi-loisir	1 679	1 679	-	(500)	1 679	1 179

Participation	Valeur brute 2018	Valeur brute 2017	Provision 2018	Provision 2017	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017
AL KIMIA	306	306	(70)	(61)	236	245
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
FIT	199	199	-	-	199	199
SIBTEL	90	90	-	(7)	90	83
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
ATID CO	89	89	(89)	(89)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
TDF III	4 600	4 600	-	-	4 600	4 600
Tunisie Afrique Export	100	100	(64)	(53)	36	47
Total Titre de participation	37 943	37 775	(3 209)	(3 849)	34 734	33 926
titre participatif zitouna	14 583	14 444	-	-	14 583	14 444
titre participatif best lease	1 070	1 032	-	-	1 070	1 032
Total Titre de participatif	15 653	15 476	-	-	15 653	15 476
Total	53 596	53 251	(3 209)	(3 849)	50 387	49 402

• Participation BEST LEASE :

La banque « Al Baraka Bank Tunisia » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « Al Baraka Bank Tunisia » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2017 de la société « Best Lease » :

Participation	BEST LEASE
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	50 169
Résultat 31-12-2017	7 105
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	11 840
Ecart par rapport à la valeur comptable	3 530
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2018	1677

▪ Participation TDF II :

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « Al Baraka Bank Tunisia » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2017 de la société « TDF II » :

Participation	TDF II
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	20 134
Résultat 31-12-2017	-115
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 389
Écart par rapport à la valeur comptable	154
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2018	-59

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2018 un montant de 68 938 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Immobilisations incorporelles	14 930	13 407
Amortissement immobilisation incorporelles	(7 957)	(6 456)
Immobilisations incorporelles nettes	6 973	6 951
Immobilisations corporelles	92 161	92 143
Amort Immobilisations corporelles	(30 196)	(25 830)
Dépreciation	-	(549)
Immobilisations corporelles nettes (1)	61 965	65 764
Valeurs nettes en fin d'exercice	68 938	72 714

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Terrain	22 931	22 931
Constructions	21 051	22 336
Immobilisations hors exploitation	416	195
Agencements, aménagements et installations	9 860	11 019
Matériel de transport	197	70
Matériel informatique	3 840	4 559
Matériel et mobilier de bureau	2 623	2 911
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	734	723
Immobilisation en cours	245	952
Total net	61 965	65 764

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2018 un solde de 10 489 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Comptes d'attente et de régularisation	2 257	1 046
Charges constatées d'avance	960	931
Créances fiscales & sociales	1 377	1 535
Avances aux fournisseurs	397	281
Financements au personnel	5 333	5 592
Autres actif	165	1 009
Total	10 489	10 394

La banque comptabilise ses engagements en matière de départ à la retraite conformément à l'IAS 19, ainsi la juste valeur des fonds gérés par la compagnie d'assurance s'élève à 2 557KTND.

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2018 à 377 468KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	363 632	83 962
Dépôts et avoirs des établissements financiers	13 836	32 998
Total	377 468	116 960

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Dépôts affectés des banques	319 521	57 361
Autres dépôts	44 111	26 601
Total	363 632	83 962

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2018 à 1 308 597 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Comptes de dépôts	598 080	428 364
Autres comptes et avoirs de la clientèle	710 517	681 579
Total	1 308 597	1 109 943

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Comptes à vue	443 479	342 608
Comptes d'épargne	154 601	85 756
Total	598 080	428 364

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Comptes à terme non affectés (i)	364 075	406 372
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés(iiii)	7 809	13 332
Dépôts Participatif affecté (ii)	293 158	232 890
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	3 295	3 045
Comptes indisponibles	7 594	6 661
Autres sommes dues (iii)	34 586	19 279
Total	710 517	681 579

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « Al Baraka Bank Tunisia » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
De 3 à 6 mois	1 504	5 612
De 6 à 9 mois	1 141	2 158
Plus de 9 mois	361 430	398 602
Total	364 075	406 372

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
PR.G/ lettres de crédit	6 375	867
PR.G/ lettres de garantie & avals et cautions	14 764	9 534
PR.G/ chèques impayés et certifiés	4 110	3 591
PR.G/ Financement	858	600
Effets financiers en garanties	3 258	3 042
Autres dettes	5 222	1 645
Total	34 587	19 279

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2018 un montant de 106 166 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Dépôt ABG (*)	106 025	119 942
Autres Ressources	141	-
Total	106 166	119 942

(*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 22 017 KTND, au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Comptes d'attente et de régularisation passif	6 614	2 826
Charges à payer	4 148	3 500
Provisions pour risques et charges	2 042	2 313
Intérêts à liquider (i)	88	125
Fournisseur à payer	180	963
Etat et organismes sociaux	5 396	3 398
Primes de départ à la retraite	-	566
Dettes envers le personnel	2 764	1 474
Contribution conjoncturelle à payer	225	81
Autres passifs	560	1 252
Total	22 017	16 498

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptés par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Capital	120 000	120 000
Réserves	39 344	39 344
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	5 688
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	16 655	16 654
Autres Réserves	1	1
Résultat reporté	(4 089)	918
Résultat de la période	4 222	(4 089)
Situation nette	159 477	156 173

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 01/01/2018 en TND	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	918	-4 089	156 173
<i>Affectation du résultat 2017</i>							(4 089)	
Dividendes distribuées							0	0
Dons pour œuvres fonds social						(918)	0	(918)
Autres réserves					0		0	0
Résultat reporté						(4 089)	4 089	0
Fonds social								0
Total	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	(4 089)	0	155 255
<i>Résultat de la période</i>							4 222	4 222
Soldes au 31/12/2018	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	(4 089)	4 222	159 477

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Engagement à Court terme	59 318	31 091
Engagement à Moyen terme	30 052	11 229
Total	89 370	42 320

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Garanties reçues de la clientèle	762 469	550 001
Cautions reçues de l'Etat	125 312	114 407
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	762	677
Total	888 543	665 085

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Profit Certificats de leasing	33 744	24 229
Profit Mourabaha in Commodities	9 645	9 065
Profit Mourabaha	22 067	14 580
Profit Vente à tempérament	4 205	5 376
Profit Leasing	1 022	8 028
Total	70 683	61 278

Note 16- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à 15 118 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	4 154	2 459
Commissions sur opérations effets et chèques	1 666	1 136
Commissions sur opérations de virement	2 334	1 498
Commissions sur opérations de caisse	797	383
Commissions sur les opérations monétiques	1 456	904
Commission sur tenu de comptes	1 934	1 017
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 428	1 735
Commissions sur Bankatakaful&Gestion fond	216	260
Autres Commissions	133	90
Total	15 118	9 481

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Résultat de change (1)	5 857	5 080
<i>Gains de change</i>	5 915	5 138
<i>Pertes de change</i>	(58)	(58)
Résultat sur titres de placement (2)	8 841	6 847
<i>Profits sur investment deposits</i>	8 163	6 625
<i>Profit Moudharaba</i>	678	222
Total	14 698	11 927

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
1/Revenu/Titres participatif		
Zitouna	1 080	947
BEST Lease	70	33
Sous Total 1	1 150	980
2/Dividende		
BEST Lease	850	779
P.A.E de Bizerte	95	56
F.I.T	25	24
S.P.L.T	568	341
TDF2	0	77
Modern Leasing	31	50
TDF3	80	
Autres Revenus	36	27
Sous Total 2	1 685	1 354
Total	2 835	2 334

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	13 855	14 893
Profits aux dépôts affectés	17 627	17 725
Total	31 482	32 618

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et de tout autre frais ou taxe requis pour la réalisation des opérations.

La détermination et la répartition des profits se fait conformément aux normes AAOIFI, aux clauses contractuelles et à la politique de distribution des profits d'ALBARAKA.

*Le rendement des profits par devise :

Libellé	Devise	31-12-2018	31-12-2017
Comptes d'épargne participatifs non affectés	TND	3,56%	3,27%
	USD	0,66%	0,82%
	EUR	0,77%	0,50%
Comptes participatifs Mudharaba	TND	5,37%	4,85%

*Réserve pour risque d'investissement (en KDT) :

Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

Libellé	Devise	31-12-2018	31-12-2017
Reserve pour risque d'investissement	TND	1 359	280
	USD	228	588
	EUR	331	210
	TNC	11	7
Total en TND		1 929	1 085

Note 20- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(14 614)	(3 107)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(884)	(2 665)
Dotation provision collective	(1 238)	(786)
Reprise provision clientèle	1 512	2 428
Reprise provision pour risque et charge	396	337
Reprise provision/Immeubles	549	-
Total	(14 279)	(3 794)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(207)	(2 100)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	848	25
Total	641	(2 075)

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Frais postaux et de télécommunication	1 470	1 394
Entretiens et réparations	3 000	2 708
Publicités et relations publiques	492	244
Honoraires	448	371
Frais de comité et de conseil	234	553
Jeton de présence	484	677
Frais de bureau et d'administration	518	610
Services extérieurs	556	542
Electricité Eau	429	536
Frais de mission et de réception	140	156
Prime d'assurance	364	460
Impôts et taxes	224	178
Loyer ATM	40	39
FGDB	2 819	0
Autres charges	1 047	1 128
Total	12 265	9 597

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Autres gains ordinaires	235	165
Autres pertes ordinaires	(910)	(1 340)
Total	(675)	(1 175)

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2018, la contribution conjoncturelle s'élève à 225 KDT (soit 4% des bénéfices imposables au titre de l'année 2018).

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2018	31-12-2017
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	70 946	78 803
Dépôts chez les établissements bancaires	36 946	22 263
Banque Centrale et CCP (Passif)	(7 471)	(27)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(145 112)	(207 763)
Total	(44 691)	(106 723)

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2018, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	70 946	0	0	0	0	70 946
Créances sur les établissements bancaires et financiers	378 318	30 312	1 771	16 420	17 538	444 359
Créances sur la clientèle	311 614	134 930	58 100	167 935	215 890	888 469
Portefeuille titres commercial	324 213	123 648	0	0	0	447 861
Portefeuille d'investissement		0	10	0	50 377	50 387
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	68 938	68 938
Autres actifs	0	0	0	0	10 489	10 489
TOTAL ACTIFS	1 085 091	288 890	59 882	184 355	363 231	1 981 449
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	7 724	0	0	0	0	7 724
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	332 596	32 564	2 657	9 651	0	377 468
Dépôts et avoirs de la clientèle	718 944	22 072	442 294	122 484	2 803	1 308 597
Emprunts et ressources spéciales	0	10 148	0	95 877	141	106 166
Autres passifs	0	0	0	0	22 017	22 017
TOTAL PASSIFS	1 059 264	64 784	444 951	228 011	24 962	1 821 972

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	39 344	39 344
Résultat reporté	-	-	-	-	-4 089	-4 089
Résultat de la période	4 222	-	-	-	-	4 222
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 222	0	0	0	155 255	159 477
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	1 063 486	64 784	444 951	228 011	180 216	1 981 449

Note 27- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2018 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABC :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2018 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	149 623	815		28 523		1	2 119	241
Jordan Islamic bank				280				17
Albaraka Egypt		128	0	30 118				560
Al Baraka Islamic Bank	272 657			4 786		0	5 570	432
Banque Al Baraka Lebanon	372		6					
AlBaraka Banking Group			219		106 025	0	0	2 746
Albaraka Algérie		1 112					28	
Albaraka Bank Syrie		4 135	37 461	64 276		163		1 104
Total	422 652	6 190	37 686	127 983	106 025	192	7 689	5 100

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2018 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng		Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
	Bilan	Hors bilan							
Société BEST LEASE	85 421	2 555	1 673			27	4 965	850	46
Arab Leasing International Finance (ALIF)			182	8 219	1 645	3			23
Alif Trading Compagny Limited	0	0	0	0	0				0
Dallah Al Baraka			251	43 532					
Ste. Dallah Al Baraka Holding			30		57	1	0		330
Algerian Saoudi Leasing (ASL)			72	7 108	734	2			20
Al Baraka Immobilière	21 907	0	105		699	3	2 142		
S.P.L.T	2 105							568	
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	2 810	78	9 190	18 050		13			1 311
Total	112 243	2 633	11 503	76 909	3 135	49	7 107	1 418	1 730

Note 28 – Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 février 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AL BARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

Messieurs les actionnaires de **AL BARAKA BANK TUNISIA**,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **159 477 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **4 222 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Mars 2019

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El AmanaTakaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2018, s'élèvent à 4 688 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint englobent, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

- Le Directeur Général a bénéficié, également, en sa qualité de membre du comité exécutif de financement des jetons de présence s'élevant à 8 850 Dinars au titre de l'exercice 2018.

2. Les obligations et engagements d'ALBARAKA BANK envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

(En Dinars)

	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Président du Conseil	Autres membres du conseil et des comités
	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2018
Avantages à court terme bruts (*)	695 101	373 038	94 086	594 464
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	11 867	9 712	-	-
Total	706 968	382 749	94 086	594 464

(*) Y compris la provision pour congés payés et le bonus 2018.

(**) Retraite complémentaire.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à six mois de salaires. Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 15 Mars 2019

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF